

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 6 avril 2017 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
BRISON SAINT INNOCENT
CHANAZ
CHINDRIEUX
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
LE MONTCEL
MOTZ
MOUXY
ONTEX
PUGNY-CHATENOD
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
SAINT PIERRE DE CURTILLE
TRESSERVE
TREVIGNIN
VIONS
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Dominique DORD
Michel FRUGIER
Corinne CASANOVA
Blandine BELLANCA
Jean-Marc DRIVET
Jean-Claude CROZE
Yves HUSSON
Marie-Claire BARBIER
Nicolas JACQUIER
Bernard MARIN
Claude GIROUD
Robert CLERC
Jean-Christophe EICHENLAUB
Olivier BERTHET
Gabrielle KOEHREN
Jacques CURTILLET
Jean-Guy MASSONNAT
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Christian REBELLE
Sylvie L'HEVEDER
Jean-Claude LOISEAU
Gérard GONTHIER
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Pouvoir de Marie-Pierre FRANCOIS

Pouvoir de Nicole FALCETTA

Pouvoir de Claude SAVIGNAC

Pouvoir de Renaud BERETTI

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
LE BOURGET DU LAC
LA CHAPELLE DU MT DU CHAT
CONJUX
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

Renaud BERETTI
Marie-Pierre FRANCOIS
Nicole FALCETTA
Claude SAVIGNAC
Denise DE MARCH

Autres présents non votants :

Yves GRANGE
Christophe DERIPPE
Jean-François BRAISSAND
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Fabien DIDIER

ENTRELACS
ENTRELACS
ENTRELACS
Directeur Général des Services
Directeur général adjoint - pôle Développement
Directeur des services à la population
Directeur du pôle Eau
Responsable du service Déchets

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

Quentin CLERC
Martine REVOL
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON

Responsable du service Tourisme
Directrice de cabinet
Responsable juridique/Assemblées
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 mars 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 142 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 26 présents, et 30 votants.

MARCHES PUBLICS

Marché n°2016-GSA-02 :

**Renouvellement et renforcement de canalisation d'eau potable
Lot 2 : Secteurs Coudurier Bogey - Commune de Grésy-sur-Aix
Avenant n°1**

Par marché de travaux, relatif au renforcement du réseau d'eau potable, La Commune de GRESY SUR AIX a confié à L'entreprise SAS LANGAIN, des travaux de rénovation de réseau des branchements d'eau potable le renforcement de la défense incendie et la réalisation de réseau d'eau pluviale dans le cadre du lot 1 et pour un montant de 236 152.55 € HT (283 383.06 € TTC).

Pour rappel, il s'agit d'un marché passé selon la procédure adaptée, décomposé en deux lots :

- Lot 1 : Groupement GIROUD pour 274 735.50 € HT
- Lot 2 : Ent LANGAIN pour 236 152.55 €HT

Depuis le 1er janvier 2017, la compétence eau potable a été transférée à Grand Lac – Communauté d'Agglomération. Le présent avenant doit établir la ventilation des prestations relevant des compétences de chaque maître d'ouvrage (la commune conservant la compétence défense incendie).

	Montant du marché en € HT	Montant mandaté au 31/12/16 en € HT	Solde à payer en € HT
Part commune	18 235.10	0.00	18 235.10
Part Grand Lac	217 917.45	0.00	217 917.45
TOTAL en € HT	236 152,55	0.00	236 152,55

Le présent avenant ne constitue qu'une ventilation de la part de chaque maître d'ouvrage. Ainsi, il n'y a pas d'impact financier sur le marché.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant n°1 au lot 2 du marché n°16 GSA 02,
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 du marché 16 GSA 02 lot 2 et tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 6 avril 2017

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 26
- Votants : 30
- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

+ logo Commune

Marché n°2016 – GSA-02
Travaux de renforcement du réseau d'eau potable
Secteurs Mellets, Couduriers Bogey
Commune de GRESY SUR AIX

LOT 2

AVENANT N°1

ENTRE :

La Commune de GRESY SUR AIX, représentée par son Maire, M Robert CLERC et désignée ci-après par l'expression « La Commune »"

ET

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

ET

L'entreprise SAS LANGAIN, domiciliée 369 Chemin de La Plaisse 73 370 LE BOURGET DU LAC, représentée par Monsieur Jérôme LANGAIN, et désigné ci-après par l'expression « l'entreprise »,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHÉ

Par marché de travaux, relatif au renforcement du réseau d'eau potable, La Commune de GRESY SUR AIX a confié à L'entreprise SAS LANGAIN, domiciliée 369 Chemin de La Plaisse 73 370 LE BOURGET DU LAC, représentée par Monsieur Jérôme LANGAIN, des travaux de rénovation de réseau des branchements d'eau potable le renforcement de la défense incendie et la réalisation de réseau d'eau pluviale dans le cadre du lot 2 et pour un montant de 236 152.55 € HT (283 383.06 € TTC).

Pour rappel, il s'agit d'un marché passé selon la procédure adaptée, décomposé en deux lots :

- Lot 1 : Groupement GIROUD pour 274 735.50 € HT
- Lot 2 : Ent LANGAIN pour 236 152.55 € HT

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Depuis le 1er janvier 2017, la compétence eau potable a été transférée à Grand Lac – Communauté d'Agglomération.

Le présent avenant doit établir la ventilation des prestations relevant des compétences de chaque maître d'ouvrage (la commune conservant la compétence défense incendie).

La décomposition est la suivante :

	Montant du marché en € HT	Montant mandaté au 31/12/16 en € HT	Solde à payer en € HT
Part commune	18 235.10	0.00	18 235.10
Part Grand Lac	217 917.45	0.00	217 917.45
TOTAL en € HT	236 152.55	0.00	236 152.55

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

Le présent avenant ne constitue qu'une ventilation de la part de chaque maître d'ouvrage. Ainsi, il n'y a pas d'impact financier sur le marché.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À _____, le

Pour la commune de **GRESY SUR AIX**
Monsieur Robert CLERC
Maire

Pour Grand Lac
M. Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Pour l'entreprise
M Jérôme LANGAIN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Marché n.2016-GSA-02 - Renouvellement et renforcement de canalisation d'eau potable - lot n.2 : secteur Coudurier Bogey - Commune de Grésy-sur-Aix - Avenant n.1

Date de transmission de l'acte : 11/04/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 11/04/2017

Numéro de l'acte : d1784 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170406-d1784-DE

Date de décision : 06/04/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires